

La Convention sur la biodiversité : notre héritage vivant

La Convention sur la diversité biologique est l'une des grandes réalisations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil). Le Canada a été l'un des premiers pays à la signer, à Rio, et un des premiers pays industrialisés à la ratifier.

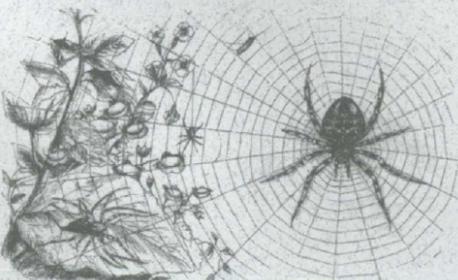


C'est parce qu'elle était consciente de l'impact mondial du déclin de la biodiversité que la communauté mondiale a

négoциé cette Convention, dite aussi Convention sur la biodiversité, ratifiée jusqu'ici par 118 pays. De plus en plus, on considère l'appauvrissement mondial de la diversité biologique comme une des plus graves questions environnementales auxquelles doit faire face l'humanité.

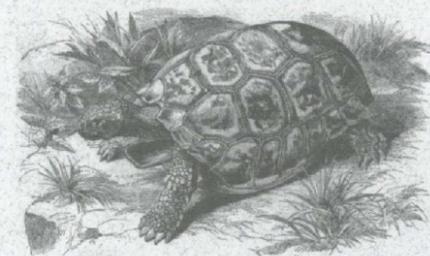
Le terme de diversité biologique, ou « biodiversité », est utilisé pour décrire la variété des formes de vie sur Terre, et comporte trois volets. La diversité des espèces concerne la variété d'animaux, de plantes et de microorganismes peuplant notre planète. La diversité génétique décrit toute la gamme des caractéristiques génétiques qu'on peut trouver au sein d'une espèce ou entre différentes espèces. La diversité des écosystèmes couvre la variété d'écosystèmes naturels rencontrés dans une région, un pays ou sur la planète tout entière.

Selon les scientifiques, il vit sur Terre entre 10 et 100 millions d'espèces d'animaux, de plantes et de microorganismes. Pourtant, on n'en a encore identifié que 1,4 million.



Certains experts estiment que, chaque jour, jusqu'à 100 espèces s'éteignent. Ces pertes sont imputables à la demande toujours croissante en nourriture, en combustibles et en produits industriels qu'entraînent la hausse des besoins et des attentes d'une population croissante. Tous ces facteurs ont en effet pour conséquence la destruction d'habitats précieux, la surutilisation des ressources et la pollution.

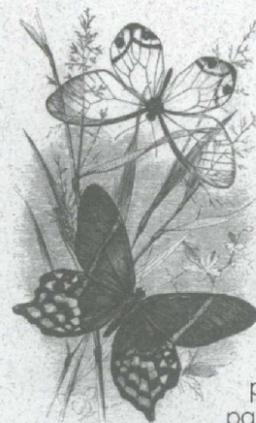
La Convention sur la diversité biologique fournit un cadre juridique international pour la conservation de la diversité biologique de la planète, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.



L'élaboration de stratégies nationales de la biodiversité est la première étape de la mise en oeuvre de la Convention. Ces stratégies définissent l'approche qu'adoptera chaque pays pour conserver sa biodiversité et utiliser ses ressources biologiques dans un esprit de durabilité. La Stratégie canadienne de la biodiversité, qui sera publiée sous peu, constitue un effort conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en ce sens.

Plus de la moitié des espèces présentes sur Terre se trouvent dans des pays en développement des régions tropicales. Or,

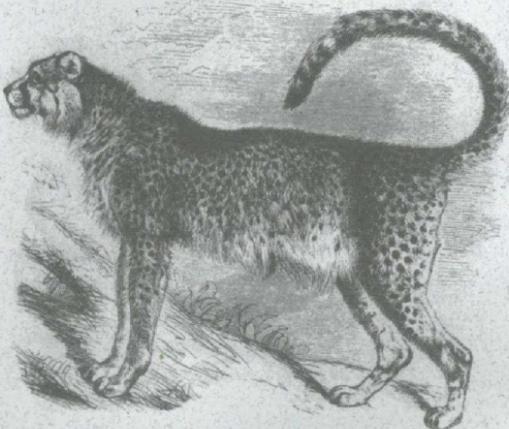
ces pays ont besoin de la richesse de leurs ressources biologiques pour développer leur économie et améliorer les conditions de vie de leur population.



Le Canada est conscient que la conservation de la biodiversité passera par l'établissement de partenariats avec d'autres pays, et en particulier avec des pays en

développement. La création d'un cadre commun pour le partage des ressources, de la technologie et des avantages découlant des ressources biologiques est une des grandes réalisations de la Convention sur la diversité biologique.

Le Canada juge qu'à terme tous les pays bénéficieront de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité de la Terre. Qui plus est, si nous ne reconnaissons pas le lien entre la



diminution de la diversité biologique et le bien-être de l'humanité, les générations futures pourraient subir des pertes écologiques, économiques et sociales considérables.

La biodiversité forestière

Les forêts couvrent près de la moitié du territoire canadien, et abritent les deux tiers des 300 000 espèces de plantes, d'animaux, d'insectes, de champignons et de microorganismes qu'on estime y vivre. On continue sans cesse de découvrir de nouvelles espèces :

ces dernières années, par exemple, des scientifiques travaillant dans la vallée du



Carmanah, en Colombie-Britannique, ont identifié plus de 60 nouvelles espèces d'insectes dans les cimes des vieilles forêts côtières.

Les forêts sont donc un élément clé des efforts que fait le Canada pour

conserver sa biodiversité. En préservant la diversité naturelle des espèces forestières, on garde une chance de découvrir et de mettre au point de nouveaux produits utilisables en médecine, en biotechnologie, en foresterie et en agriculture.

Le Canada a pris des mesures pour conserver la diversité de ses écosystèmes naturels. Il a déjà réservé 7,9 % de son territoire (12,5 % du total des zones protégées de la planète) et s'est engagé à presque doubler cette superficie. En outre, la loi protège de l'exploitation 5,5 % des terres forestières du pays; 6,6 % de plus de ces terres, composées de sol rocheux ou peu profond, de pentes abruptes et de réserves de voies d'eau, en sont protégées par des politiques provinciales.

Agir en matière de biodiversité

par l'honorable John Fraser, cp, cr
Ambassadeur du Canada à l'Environnement et au Développement durable

« Les arbres cachent la forêt » est un vieux dicton qui pendant longtemps s'est appliqué à la diversité biologique. En effet, bien des gens ne voyaient dans une forêt que du bois de charpente, et une montagne ne représentait pour eux que du minéral.

Certes, des ressources naturelles comme celles-là sont importantes. Notre économie en dépend. Mais nous avons maintenant une vision moins étroite de l'environnement, de la nature, qui englobe beaucoup d'autres avantages que ceux-là. Au Canada, comme ailleurs dans le monde, nous comprenons maintenant qu'un lien unit tous les êtres vivants, les espèces, les habitats et les écosystèmes. Nous sommes maintenant conscients que les politiques et les pratiques doivent prendre en compte les valeurs et les complexités de la nature.

Il n'a pas été facile d'en arriver là. Depuis que le Canada a été fondé, certaines espèces et habitats ont disparu et beaucoup d'autres sont présentement sous pression. Notre pays est cependant assez jeune pour posséder encore beaucoup de richesses, qu'il importe de conserver. C'est pourquoi les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements respectent leurs engagements, afin de protéger la diversité biologique dont nous jouissons toujours. Je sais que bien des gens partout dans le monde s'attendent à ce que nous donnions l'exemple dans ce dossier.

À l'échelle nationale, la stratégie de la biodiversité canadienne représente un grand pas en avant. Tenant compte de la responsabilité et du besoin d'action qui nous incombe à tous, elle nous permettra de respecter nos engagements envers la communauté internationale et envers nous-mêmes. Nous avons un rôle à jouer sur le plan de la gérance d'une immense partie de la planète. À l'échelle inter-

nationale, notre travail auprès de nos partenaires des pays en développement vise également cet objectif. Sans le Canada cependant, nous n'aurions peut-être pas la Convention de la diversité biologique pour guider notre travail dans ces pays.

Je me rappelle que, lorsque nous avons négocié la Convention, les dernières étapes portaient sur des questions complexes et délicates. Certains pays du G-7 ont laissé entendre qu'ils pourraient refuser de la signer. Mais le Canada a affirmé sa volonté d'appuyer la Convention, peu importe leur décision. Notre fermeté a permis de briser l'impasse, et c'est la Terre qui sera gagnante.

La communauté internationale décidera bientôt de l'emplacement du Secrétariat permanent de la Convention. Le Canada a proposé qu'on l'installe à Montréal, centre d'activité internationale au chapitre de l'environnement. Le Secrétariat du protocole de Montréal et la Commission de coopération environnementale regroupant les trois pays signataires de l'ALENA s'y trouvent déjà.

Francophones et anglophones se sentent chez eux à Montréal. Carrefour de nombreuses cultures, la métropole offre un emplacement idéal aux organisations internationales telles que l'Organisation d'aviation civile internationale. Parce que la coopération internationale au chapitre de l'environnement lui tient à coeur, le Canada espère bien que la Convention viendra y installer son secrétariat permanent.

Pour faire mentir le dicton que j'ai cité au début, les Canadiens ont appris à voir à la fois la forêt et les arbres qui y poussent. Le Secrétariat permanent constituera un outil important pour aider le monde à emboîter le pas du Canada.